



# Calendrier scolaire 2014-2015

	Zone A	Zone B	Zone C
	<b>Académies :</b> Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	<b>Académies :</b> Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	<b>Académies :</b> Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
<b>RENTRÉE DES ENSEIGNANTS (*)</b>	Reprise : <b>vendredi 29 août 2014</b>		
<b>RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES</b>	Reprise des cours : <b>lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014</b>		
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT</b>	Fin des cours : <b>samedi 18 octobre 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 3 novembre 2014</b>		
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Fin des cours : <b>samedi 20 décembre 2014</b> Reprise des cours : <b>lundi 5 janvier 2015</b>		
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Fin des cours : <b>samedi 7 février 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 23 février 2015</b>	Fin des cours : <b>samedi 21 février 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 9 mars 2015</b>	Fin des cours : <b>samedi 14 février 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 2 mars 2015</b>
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	Fin des cours : <b>samedi 11 avril 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 27 avril 2015</b>	Fin des cours : <b>samedi 25 avril 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 11 mai 2015</b>	Fin des cours : <b>samedi 18 avril 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 4 mai 2015</b>
<b>VACANCES D'ÉTÉ (**)</b>	Fin des cours : <b>samedi 4 juillet 2015</b>		

(\*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(\*\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

**Arrêté du 21 janvier 2014 - JO du 24 janvier 2014**



# Calendrier scolaire 2015-2016

	<b>Zone A</b>	<b>Zone B</b>	<b>Zone C</b>
	<b>Académies :</b> Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	<b>Académies :</b> Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	<b>Académies :</b> Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
<b>RENTRÉE DES ENSEIGNANTS (*)</b>	Reprise : <b>vendredi 28 août 2015</b>		
<b>RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES</b>	Reprise des cours : <b>lundi 31 août 2015</b>		
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT</b>	Fin des cours : <b>samedi 17 octobre 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 2 novembre 2015</b>		
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Fin des cours : <b>samedi 19 décembre 2015</b> Reprise des cours : <b>lundi 4 janvier 2016</b>		
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Fin des cours : <b>samedi 13 février 2016</b> Reprise des cours : <b>lundi 29 février 2016</b>	Fin des cours : <b>samedi 6 février 2016</b> Reprise des cours : <b>lundi 22 février 2016</b>	Fin des cours : <b>samedi 20 février 2016</b> Reprise des cours : <b>lundi 7 mars 2016</b>
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	Fin des cours : <b>samedi 16 avril 2016</b> Reprise des cours : <b>lundi 2 mai 2016</b>	Fin des cours : <b>samedi 9 avril 2016</b> Reprise des cours : <b>lundi 25 avril 2016</b>	Fin des cours : <b>samedi 23 avril 2016</b> Reprise des cours : <b>lundi 9 mai 2016</b>
<b>VACANCES D'ÉTÉ (**)</b>	Fin des cours : <b>samedi 2 juillet 2016</b>		

(\*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(\*\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Arrêté du 21 janvier 2014 - JO du 24 janvier 2014



# Calendrier scolaire 2016-2017

	<b>Zone A</b>	<b>Zone B</b>	<b>Zone C</b>
	<b>Académies :</b> Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	<b>Académies :</b> Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	<b>Académies :</b> Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
<b>RENTRÉE DES ENSEIGNANTS (*)</b>	Reprise : <b>mercredi 31 août 2016</b>		
<b>RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES</b>	Reprise des cours : <b>jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016</b>		
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT</b>	Fin des cours : <b>mercredi 19 octobre 2016</b> Reprise des cours : <b>jeudi 3 novembre 2016</b>		
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Fin des cours : <b>samedi 17 décembre 2016</b> Reprise des cours : <b>mardi 3 janvier 2017</b>		
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Fin des cours : <b>samedi 18 février 2017</b> Reprise des cours : <b>lundi 6 mars 2017</b>	Fin des cours : <b>samedi 11 février 2017</b> Reprise des cours : <b>lundi 27 février 2017</b>	Fin des cours : <b>samedi 4 février 2017</b> Reprise des cours : <b>lundi 20 février 2017</b>
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	Fin des cours : <b>samedi 22 avril 2017</b> Reprise des cours : <b>mardi 9 mai 2017</b>	Fin des cours : <b>samedi 15 avril 2017</b> Reprise des cours : <b>mardi 2 mai 2017</b>	Fin des cours : <b>samedi 8 avril 2017</b> Reprise des cours : <b>lundi 24 avril 2017</b>
<b>VACANCES D'ÉTÉ (**)</b>	Fin des cours : <b>jeudi 6 juillet 2017</b>		

(\*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(\*\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Arrêté du 21 janvier 2014 - JO du 24 janvier 2014